

Pour diffusion immédiate
Le 23 août 2006

n° 06-194

De l'aide afin que de nouveaux médecins s'établissent au Yukon

WHITEHORSE – Le ministre de la Santé et des Affaires sociales, Brad Cathers, a annoncé un programme incitatif en vue d'attirer au Yukon des médecins nouvellement diplômés.

M. Cathers a déclaré : « Plus tôt cette année, lors de l'adoption de la Stratégie sur les ressources humaines en santé, il a été annoncé que deux programmes visant à améliorer l'accès des Yukonnais à un médecin de famille compteraient parmi les volets importants de cette stratégie. Aujourd'hui, je suis heureux d'annoncer la mise en œuvre du second de ces programmes, le Programme incitatif pour l'établissement de médecins de famille nouvellement diplômés. »

Le programme accordera aux nouveaux diplômés en médecine familiale qui satisfont aux exigences d'admissibilité une aide financière en échange d'années de service au Yukon. Comme les nouveaux médecins ont souvent des dettes d'études à payer, une telle disposition les aidera à ouvrir leur bureau.

« Afin d'attirer les nouveaux médecins de famille au Yukon, nous leur offrirons une aide pouvant atteindre 50 000 \$ », a ajouté M. Cathers. La subvention est offerte à ceux et celles qui ouvrent un cabinet de médecine familiale au Yukon, qui fournissent des services d'aiguillage et de suivi médical, et qui, au terme d'une période probatoire, ont obtenu des privilèges hospitaliers, y compris des privilèges à l'urgence de l'Hôpital général de Whitehorse.

Les médecins qui rempliront les conditions requises recevront 20 000 \$ au moment de leur déménagement au Yukon, une deuxième somme de 20 000 \$ à la fin de leur deuxième année de service et les 10 000 \$ restants, à la fin de la quatrième année. Si un médecin quitte le Yukon avant d'y avoir pratiqué la médecine pendant cinq ans, il devra remettre une partie de cet argent au prorata du temps de service non accompli.

Pour être admissibles au programme, ces médecins doivent être citoyens canadiens ou immigrants reçus et remplir les conditions d'obtention d'un permis d'exercer la médecine au Canada. Ils doivent avoir obtenu leur diplôme d'une école de médecine au cours des cinq dernières années et être titulaires du Certificat du Collège des médecins de famille du Canada (CCMF).

« L'une des principales priorités de notre gouvernement est d'améliorer l'accès des Yukonnais aux soins de santé. Et afin d'atteindre un tel objectif, nous devons attirer de nouveaux professionnels de la santé au Yukon », a dit M. Cathers. « Nous y arriverons grâce au Programme incitatif pour l'établissement de médecins de famille nouvellement diplômés. »

Le Programme incitatif pour l'établissement de médecins de famille nouvellement diplômés est l'une des nombreuses initiatives de la Stratégie sur les ressources humaines en santé. La stratégie de 12,7 millions de dollars a été annoncée en mars pour pallier la pénurie de professionnels de la santé au Yukon. Ces dernières semaines, le gouvernement a constitué trois nouvelles bourses en vue de soutenir les efforts des étudiants yukonnais qui se spécialisent en médecine et dans les autres professions du domaine de la santé.

-30-

Renseignements :

Peter Carr
Conseiller en communications
Conseil des ministres
867-667-8688
peter.carr@gov.yk.ca

Pat Living
Spécialiste en communications
Santé et Affaires sociales
867-667-3673
patricia.living@gov.yk.ca